

Département de l'Intérieur.

PERMIS DE VENTE DE BOISSON.

Les permis suivants pour vente de boisson ont été accordés, le Yukon non compris :—

Whiskey.....	91
Eau-de-vie.....	52½
Vin.....	128
Genièvre.....	2
Rhum.....	44
Alcool.....	15

LÉGISLATION TERRITORIALE.

- L'Assemblée fut convoquée le 28 octobre et prorogée mercredi le 15 décembre. Les ordonnances suivantes ont été sanctionnées :—
- Ordonnance à l'effet de modifier l'ordonnance des écoles de 1896.
 - Ordonnance à l'effet de modifier l'ordonnance n° 9 de 1896 concernant la profession d'avocat,
 - Ordonnance concernant le district d'école publique de Penhold, n° 45, des Territoires du Nord-Ouest.
 - Ordonnance des subsides n° 1.
 - Ordonnances des subsides n° 2.
 - Ordonnance à l'effet d'autoriser le changement des noms des compagnies constituées en corporation.
 - Ordonnance à l'effet de modifier l'ordonnance n° 10 de 1889 intitulée : "Ordonnance concernant l'expropriation de terrains."
 - Ordonnance à l'effet d'admettre à l'étude de la loi Oswald William Kealey.
 - Ordonnance concernant le département des Travaux Publics.
 - Ordonnance concernant l'enregistrement des naissances, mariages et décès.
 - Ordonnance concernant le service public des Territoires.
 - Ordonnance concernant la division du Trésor et l'audition des comptes publics.
 - Ordonnance concernant les contrats de louages et ventes de marchandises à condition.
 - Ordonnance concernant les propriétaires de chevaux de louage, écuries pour la pension et la vente des chevaux.
 - Ordonnance concernant les bacs.
 - Ordonnance concernant les compagnies minières.
 - Ordonnance à l'effet de constituer en corporation le président et le haut conseil de l'"Alberta Stake of Zion."
 - Ordonnance à l'effet de modifier de nouveau l'ordonnance concernant le mariage.
 - Ordonnance concernant les juges de paix.
 - Ordonnance à l'effet de modifier et consolider, suivant que modifiée, la loi concernant les élections.
 - Ordonnance concernant les élections contestées.
 - Ordonnance concernant les étalons et taureaux.
 - Ordonnance concernant la vente des liqueurs enivrantes et la délivrance de permis pour cette vente.
 - Ordonnance concernant la corvée.
 - Ordonnance concernant le département du procureur général.
 - Ordonnance concernant le département de l'Agriculture.
 - Ordonnance à l'effet de pourvoir à l'inspection des chaudières à vapeur et à l'examen des mécaniciens.
 - Ordonnance concernant le département du secrétaire des Territoires.
 - Ordonnance concernant les troupeaux d'animaux.
 - Ordonnance concernant les animaux égarés. Ordonnance à l'effet de modifier de nouveau "l'Ordonnance relative au gibier."
 - Ordonnance concernant la santé publique.